



**Braderie AFL 2022**  
**Mairie de Louveciennes**  
**Salle Camille St Saëns – Salle Renoir**  
**Dépôts : vendredi 23 septembre 2022 - 9h/19h**

**Les conditions pour vendre :**

Seuls les adhérents AFL peuvent vendre des articles. Il vous est possible d'adhérer à l'AFL sur place le vendredi (jour du dépôt) en payant une cotisation de 13€, en espèces ou en chèque. **Une seule adhésion par famille et un déposant présent physiquement par dépôt.**

Conditions financières : **10 %** du montant total de vos ventes seront retenus au profit de l'association.

Vous recevrez le produit de la vente de vos articles en espèces ou chèques lorsque vous viendrez chercher vos invendus, le dimanche.

**Articles concernés** : vêtements bébés et enfants jusqu'à 16 ans, articles de puériculture, chaussures enfants en très bon état, vêtements de grossesse, vêtements de sport (kimonos, joggings, combinaisons de ski...), jouets complets, DVD, livres, déguisements, jeux électroniques munis de leurs piles, jeux de société, vélos, trottinettes, rollers, décoration pour enfants...

Les articles proposés doivent être **en excellent état, en particulier les habits qui doivent être propres, sans tâches et repassés**. Merci de vérifier également qu'il ne manque pas de boutons, que les fermetures éclair fonctionnent et que vos vêtements ne sont plus marqués à votre nom.

**Pour des raisons de sécurité, sont exclus : les casques de vélos, les bombes d'équitation et les sièges auto.**

**Les lots sont acceptés, mais doivent être composés d'articles du même âge et de même famille (ex : 2 pantalons de couleurs différentes). Pas plus de 3 articles par lots.**

**A noter : 40 articles maximum avec un maximum de 20 vêtements !**

**Nous nous réservons le droit de refuser ce qui nous semble invendable.**  
**L'AFL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

**Mode d'emploi :**

*Merci de respecter ces consignes afin de faciliter le travail des bénévoles lors de la braderie.*

**En PJ vous trouverez :**

**1. Un tableau à remplir soigneusement (doc Excel)**

(Merci de ne rien écrire au verso de ce tableau) :

- Votre code vendeur correspond aux 4 premières lettres de votre nom + 2 chiffres au choix. (Si vous avez une particule, ne la retenez pas dans votre code vendeur). Inscrivez ce code en haut à droite en noir ou bleu.
- Précisez vos coordonnées en haut à gauche.
- Remplissez ligne par ligne.
- Si vous avez plus de 20 articles, utilisez les tableaux vendeur - page 1 et page 2.

La dernière colonne (vendu) ne vous concerne pas.

## 2. Prix conseillé (doc Excel)

Nous vous avons adressé une grille de prix à titre indicatif. Il s'agit d'une braderie d'entraide. L'objectif est de rendre service aux familles en proposant des petits prix.

## 3. L’Affiche avec toutes les informations pratiques (date, lieu, horaires, ...)

### L’étiquetage des vêtements, dépôt et retrait des invendus

#### 1. Les étiquettes

Nous vous fournissons le nombre d’étiquettes dont vous avez besoin (dans la limite des stocks disponibles). Il vous suffit de **venir les chercher soit lors du Forum des Associations samedi 3 septembre 2022 entre 10h30 et 18h au Parc des 3 grilles soit** sur le parvis de l’église à une autre date (précisée dans un document ultérieurement).

**Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre Hélène Vatar [vatar.helene@neuf.fr](mailto:vatar.helene@neuf.fr) ou directement l’AFL : [infos\\_louveciennesafl@yahoo.com](mailto:infos_louveciennesafl@yahoo.com)**

Sur chaque étiquette doivent apparaître :

- en haut à droite le code vendeur (en bleu ou noir)
- le numéro de votre article (correspondant à votre fiche vendeur) en haut à gauche, entouré (en bleu ou noir)
- un descriptif bref du vêtement avec le nom de la marque (en bleu ou noir)
- la taille (en bleu ou noir)
- le prix (en rouge)

Voici un exemple :



Chaque étiquette doit être attachée correctement sur le vêtement ou l’article avec un lien ou une épingle à nourrice.

Pour les objets (autres que les vêtements) mis en vente, à vous de choisir la façon dont vous voulez les étiqueter. Chaque étiquette est à fixer sur l'article de telle façon qu'il ne soit pas abîmé lorsque l'étiquette sera retirée.

## **2. Le dépôt**

**Les vêtements sont à déposer vendredi 23 septembre 2022 entre 9h et 19h à la Mairie – Salle Renoir.** Vous devez impérativement prendre rendez-vous via le doodle que nous vous aurons transmis.

**Attention : La date limite de prise de rdv pour un dépôt est mardi 20 septembre 2022 à 20h.** Au-delà de cette date, le doodle ne sera plus accessible.

N'oubliez pas d'imprimer en deux exemplaires votre fiche déposant avec toutes les indications mentionnées ci-dessus.

## **3. Retrait des invendus**

**Les invendus ainsi que le montant de votre vente (par chèque ou en espèces) sont à récupérer dimanche 25 septembre 2022 entre 10h30 et 12h30, dans la salle Camille Saint Saëns à la Mairie.**

Attention : les vêtements non récupérés seront donnés à une association.

Merci de votre attention  
L'AFL